

Du personnalisme au fédéralisme européen

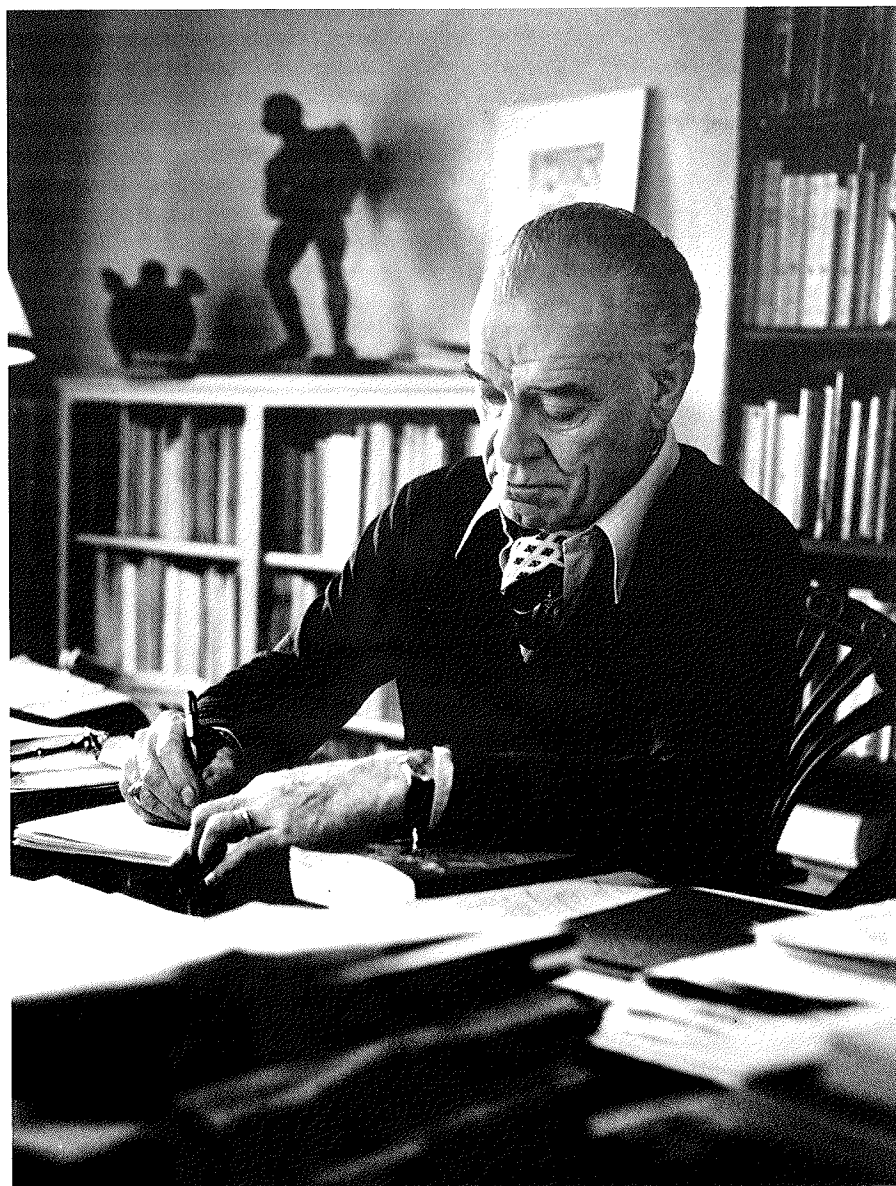


Photo: Erling Mandelmann

Du personnalisme au fédéralisme européen

*En hommage
à Denis de Rougemont*

Colloque organisé par
la Fondation Denis de Rougemont pour l'Europe
et le Centre Européen de la Culture

Remise du Drapeau d'Honneur du Conseil de l'Europe
à la Ville de Genève
21-23 avril 1988

ÉDITIONS DU
Centre Européen de la Culture

Dusan Sidjanski

Je voudrais tout d'abord apporter un témoignage personnel sur le Centre Européen de la Culture et l'œuvre de Denis de Rougemont au sein du Centre, puis essayer d'esquisser un bilan de l'influence du fédéralisme et de la pensée fédéraliste de Denis de Rougemont que je perçois aujourd'hui dans différentes réalisations en Europe.

En guise de témoignage, je voudrais rappeler que le rayonnement de Denis de Rougemont a été très grand surtout parmi la jeunesse d'après-guerre. Je l'ai ressenti directement, et c'est ainsi qu'après avoir fait des travaux sur le fédéralisme international, j'ai été attiré par la pensée de Denis de Rougemont. En 1956, c'était notre première rencontre à Ferney-Voltaire. La rencontre a été relativement brève, elle portait essentiellement sur les idées de base du fédéralisme. Au fond, c'était un examen que je passais indirectement dans un dialogue avec Denis de Rougemont. Deuxième épreuve pratique, c'était la rédaction d'un petit ouvrage collectif auquel nous avions été plusieurs à collaborer, *L'Europe s'inscrit dans les faits*, qui a été traduit dans six langues et diffusé en plusieurs milliers d'exemplaires. Ce n'est qu'à la suite de ces épreuves que la collaboration avec Denis de Rougemont devint régulière. A ce propos, je voudrais souligner l'esprit fédéraliste qui caractérisait cette collaboration. C'était un esprit de respect mutuel et de liberté complète parmi les membres du Centre réunis autour d'une idée commune: l'idée de l'Europe unie fédéraliste. C'était là le but qui nous unissait tous, mais à part cet objectif indispensable, il n'y avait pas à proprement parler d'école, il n'y avait pas de dogme à suivre avec Denis de Rougemont. On pouvait dialoguer librement et discuter les différents points avec lui. Donc il n'y avait pas de contrainte, c'était un engagement libre et en cela fédéraliste. Jamais il n'y a eu de pensée hégémonique dans cette maison, je tiens à le souligner. Dans son exposé, Bruno Ackermann a utilisé un terme qui m'a frappé et qui, dois-je l'avouer, ne me semble pas convenir à la pensée de Denis de Rougemont: il s'est référé à la pensée «linéaire». S'il y a un aspect auquel Denis de Rougemont était allergique, c'est bien une pensée linéaire ou géométrique. Certes, la pensée avait une orientation claire, mais elle ne cheminait pas en ligne droite. C'est en empruntant des voies diverses en dehors du sillage prévisible qu'elle s'est amplifiée et enrichie: la dimension régionale a complété la dimension fédéraliste. Le terme «linéaire» évoque une interprétation linéaire de l'histoire et des processus sociaux. Or la pensée de Denis de Rougemont était dynamique, comme le suggèrent d'ailleurs les termes utilisés par la suite, «l'aventure», «le risque», «l'engagement»; cheminement de la pensée et de l'Europe qui évoque la quête, et une orientation profonde à la fois. La poursuite tenace d'un objectif peut donner l'impression d'un aspect linéaire de sa pensée; mais en réalité, c'est une pensée riche, fédéraliste et extrêmement diversifiée.

Je voudrais essayer de donner quelques exemples de l'influence qu'ont exercée Denis de Rougemont et d'autres fédéralistes en Europe. Evidemment,

quand on y réfléchit aujourd'hui, cela nous semble tout à fait normal de parler, à propos de l'Europe unie, d'une Europe fédérée et fédéraliste. On admet qu'elle doit prendre des structures ou des formes fédéralistes en s'inspirant des expériences fédéralistes existantes et en les adaptant aux besoins d'avenir. C'est une façon de penser qui nous est devenue familière. Or, ne l'oublions pas, c'est une conception qui n'était pas généralement acceptée, ni pendant la guerre, ni surtout après la guerre. Lorsque les premières initiatives ont été lancées et les premiers débats engagés, ce sont ces quelques penseurs de l'Europe unie qui ont peu à peu, par leur influence, diffusé ces idées que nous avons tous assimilées, idées qui nous semblent tout à fait naturelles aujourd'hui; à tel point que même parmi les intellectuels français, pourtant dans leur majorité hostiles à l'idée européenne, on voit qu'il y a eu une évolution, que ces questions sont discutées et que l'Europe a fait son chemin. Les idées fédéralistes et régionalistes ont même trouvé un début de réalisation en France. Je me plais à rappeler ici que Denis de Rougemont a constaté lui-même avec satisfaction, lors d'un séminaire sur les Régions et l'Europe tenu dans cette salle-ci, que le mouvement de régionalisation se développait en France, ce qui, il y a 30 ou 40 ans, était complètement inconcevable dans le type même d'Etat centralisateur, exemple de l'Etat-nation que Denis de Rougemont avait pris comme cible principale de ses critiques virulentes.

D'autres évolutions marquantes sont dues au fait que certains dirigeants des mouvements fédéralistes ont occupé des positions dans leurs pays ou dans les institutions européennes qui leur ont permis d'exercer leur influence d'une manière tout à fait directe. Je pense notamment à notre ami Spinelli, qui après Ventotene, a animé le Congrès du peuple européen avant de siéger à la Commission de la Communauté européenne et ensuite au Parlement européen. C'est au sein de ce dernier qu'il a lancé son projet de nouveau traité d'union européenne. Le projet de traité contient toute une série de concepts fédéralistes, notamment le principe de subsidiarité dont nous parlions si souvent dans nos travaux. Est inscrit dans ce projet de traité du Parlement européen, ce principe que chaque institution, ou organe, ou collectivité, doit exercer les tâches qu'elle est le mieux apte à exercer dans une collectivité, dans une communauté.

Le troisième exemple, c'est l'Acte unique: les fondements de cette union européenne sont les libertés et les droits fondamentaux et démocratiques. Ce sont les mêmes fondements que ceux déjà inscrits dans le statut du Conseil de l'Europe. Il y a là une convergence significative entre les bases de diverses constructions européennes. Tout aussi remarquable est l'évolution non seulement dans les esprits, dans les écrits, mais aussi dans la pratique de la Communauté Européenne. Il est surprenant de constater que de plus en plus la CE s'oriente vers l'utilisation de la directive. Or, la directive est un instrument qui porte la marque de l'esprit fédéraliste: elle fixe des objectifs et laisse aux différents membres le choix des moyens à utiliser. Ils peuvent donc recourir à différents moyens pour réaliser les mêmes objectifs. L'emploi des directives introduit plus de flexibilité et de diversité dans la mesure où des directives se substituent aux règles uniformes. On s'est rendu d'ailleurs rapidement compte qu'il est difficile, sinon impossible, d'imposer les règles uni-

formes dans cette diversité européenne. Cette évolution qui se produit à l'intérieur de la CE est, à mon avis, un effet, un résultat direct de l'influence qu'ont exercée Denis de Rougemont, Alexandre Marc, Henry Brugmans et d'autres, sur les esprits et sur les attitudes des dirigeants politiques et de l'opinion publique.

Une autre dimension qui me paraît particulièrement importante est le développement dans le domaine de la recherche et de la technologie: on assiste à une transformation de méthodes. Alors qu'au début, celle qui était utilisée dans la Communauté visait surtout l'uniformisation, l'utilisation de normes communes, un changement fondamental résulte du recours à une nouvelle méthode qui consiste à stimuler, à promouvoir, à coordonner. A d'autres besoins, d'autres moyens: la coordination, l'incitation et le soutien deviennent des moyens principaux, notamment dans la coopération au niveau des programmes de recherches. C'est une orientation nouvelle et fondamentale. Il apparaît, au fond, que l'Etat national ou les Etats membres, dans les Communautés ou ailleurs, non seulement perdent de leur importance à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur dans l'exercice de nouvelles fonctions. Cette évolution des esprits, des conceptions, modifie le rôle traditionnel de l'Etat ou des collectivités publiques. Alors qu'après la Deuxième Guerre mondiale on renforce les exécutifs et l'Etat dans tous les pays, la Suisse comprise, en revanche il y a maintenant un renversement de courant: on désire moins d'Etat, ou un Etat moins contraignant que stimulant. Je vous propose la formule suivante: *moins d'Etat, plus d'Europe*. Cette transformation du rôle de l'Etat est préfigurée dans la Communauté européenne. Celle-ci répond à un double besoin d'union et d'innovation. L'Etat puissance publique tend à devenir davantage, à l'image de la CE, l'Etat moteur public. Ce rôle qui s'affirme dans la recherche, dans les secteurs nouveaux, mais aussi dans les secteurs traditionnels où l'efficacité résulte davantage de la participation, de l'adhésion consentie que de la ligne et des comportements imposés par la contrainte. La nature des instruments utilisés s'est transformée. La Communauté a dû s'adapter à la réalité qui s'est imposée dans toute sa diversité, l'obligeant à utiliser, peut-être sans le savoir ou sans le vouloir, la *méthode fédéraliste*. Au fond, dans ces domaines de technologie, de recherche comme dans d'autres secteurs, l'art de gouverner est devenu beaucoup plus important que l'art d'administrer ou l'art de planifier. L'administration, la planification cèdent le pas devant l'innovation, l'impulsion, la coordination d'efforts convergents. C'est une évolution fondamentale: l'accent est mis moins sur la contrainte et plus sur le centre d'attraction.

Dans la méthode fédéraliste aussi, c'est l'impulsion et l'attraction qui jouent le rôle principal, avec la participation et la coordination d'initiatives et d'efforts multiples et diversifiés. Un autre élément qui me semble très significatif dans la réalité de l'Europe, c'est l'émergence de structures nouvelles qui ne sont pas des structures d'Etat, qui ne sont pas publiques — et que l'on néglige parfois — et auxquelles Denis de Rougemont était particulièrement sensible. Qu'il s'agisse des premiers réseaux tels que le réseau des Instituts d'Etudes Européennes créé ici dès 1951 (c'est Henry Brugmans et Denis de Rougemont qui étaient à l'origine de l'AIEE, ou d'autres réseaux — Fes-

tivals — qui se sont additionnés aux premiers), leur création répond à un besoin et à une idée : l'Europe ne peut pas se faire uniquement par la voie des collectivités publiques, elle doit se faire au niveau des hommes et des collectivités humaines. Dans la Communauté économique, de nouveaux réseaux ont fait leur apparition, des réseaux vastes et dérivés d'organisations socio-économiques, professionnelles. Plus de 500 différentes associations, dont l'émergence n'est d'ailleurs pas sans rappeler les origines des associations socio-économiques en Suisse : l'apparition des structures sociales nouvelles qui se mettent en place et qui permettent une collaboration beaucoup plus organique et suivie entre entreprises au niveau communautaire. En nous référant à l'entreprise, nous pensons surtout aux hommes qui les animent et aux centres de communication qu'ils forment.

Le rôle croissant du Parlement européen et son élection au suffrage universel direct ont donné une nouvelle impulsion à la collaboration des partis politiques et à la constitution de noyaux de fédérations de partis politiques au plan européen. Ainsi se forme le tissu social vivant des démocraties qu'Alexis de Tocqueville considérait comme fondement réel de toute communauté démocratique. Certes, ce tissu est encore embryonnaire, mais il est porteur d'éléments dynamiques de la démocratie européenne en formation. Ces éléments sont à l'origine des sphères de coopération d'hommes qui se sont développées et qui continuent à croître. Cette évolution recèle un élément sur lequel Denis de Rougemont a beaucoup insisté : c'est l'apprentissage de l'esprit de coopération, de l'esprit fédéraliste, esprit né du dialogue d'ouverture et de mise en commun des ressources humaines et matérielles. Cet esprit ouvert tend à contaminer même les administrations souvent repliées sur elles-mêmes et imperméables aux innovations, surtout lorsqu'elles proviennent des administrations voisines. Aujourd'hui dans la Communauté, les administrations française, allemande, anglaise — pour ne citer que les plus importantes — sont amenées à collaborer, à confronter leurs méthodes, leurs vues et leurs expériences. Dans leur apprentissage de l'Europe et des autres, elles sont obligées de reconnaître la valeur des unes et des autres et d'admettre la valeur de modèles divers. C'est en cela que ce processus de reconnaissance et de coopération rappelle les principes du personnalisme et l'idée de la reconnaissance de la personne ou des unités de personnes. La connaissance de l'autre, le rapprochement qui conduisent à la reconnaissance tendent à supprimer l'idée de distance et partant d'étrangers. Pour ma part, l'emploi du terme «étranger» à l'égard des pays voisins européens me choque, m'irrite. Non, ce ne sont plus des étrangers, ce sont des Européens appelés à vivre dans une communauté. Leurs relations se modifient au fur et à mesure qu'ils font l'apprentissage de l'Europe.

Je voudrais terminer en mentionnant un exemple qui me paraît frappant et en exprimant ensuite, en dernier lieu, un petit regret. L'exemple est celui du fédéralisme allemand. Tout récemment, l'Acte unique a soulevé toute une discussion très importante en Allemagne. Quelle est la possibilité de coopération entre les «Länder» et l'Etat fédéral dans la Communauté européenne ? Quelle est l'influence de la Communauté sur ce fédéralisme ? Le fédéralisme au niveau des «Länder» perd-il de son importance, les «Länder» sont-ils

dépourvus de certains pouvoirs ? Autant de questions qui sont à l'origine d'un grand débat. Quelles sont les premières conclusions qui se dégagent de ce débat politique qui, bien que récent, porte sur une problématique qui existe depuis longtemps dans les Etats fédéraux ? Dans le cas présent, le Bundesrat a exigé que l'Europe unie prenne la forme d'une communauté fédérative. Cette revendication du Bundesrat a été reprise ensuite par le gouvernement allemand. Deuxièmement, le Bundesrat a demandé que les droits régionaux et communaux soient non seulement respectés parce qu'ils correspondent aux principes de subsidiarité, mais qu'ils soient renforcés à l'avenir dans les institutions européennes. L'idée fondamentale consiste à attribuer un rôle beaucoup plus actif aux «Länder» dans la CE. Les «Länder» sont présents à Bruxelles et participent au niveau allemand aux différentes délégations et négociations. Ce sont autant de voix régionales qui se font entendre au niveau de la CE, qui n'est plus cette entité géante centralisatrice, mais bien une communauté extrêmement complexe et diversifiée. Il s'agit d'une communauté complexe, mouvante, à orientation fédéraliste, qui convient le mieux à la diversité des pays et régions en Europe. Cette tendance perceptible déjà dans l'utilisation plus fréquente des *directives* est soutenue aussi par une forme de participation organisée. Enfin, on organise une forme de participation des «Länder» et de différentes fédérations socio-économiques européennes au processus de décision au niveau allemand et au niveau communautaire à la fois. Cette évolution de la CE dans le sens d'une communauté fédérative pour être récente n'en est pas moins significative et fondamentale. Elle est due à une évolution des esprits, poids de la diversité mais aussi et surtout au fait que parmi les Etats de la Communauté, il existe un Etat à structure fédérale.

L'expérience de cet Etat fédéral qui cherche à préserver, voire à affirmer sa forme fédérative, pèse sur la Communauté en formation, d'autant plus qu'elle s'appuie sur les régionalisations en voie de développement en Italie, en Belgique, en Espagne, voire même en France. En quête de son identité, la CE est ouverte aux formes d'avenir qui lui permettent de remplir sa tâche essentielle de moteur d'Union européenne. Dans cette perspective, la méthode fédéraliste apparaît riche de promesses. D'où le regret de voir que l'expérience du fédéralisme suisse que l'on cite parfois en modèle pour l'Europe unie ne contribue pas de manière plus directe à forger les institutions futures de l'Union européenne. D'autant plus que cette Union en pleine croissance est encore malléable et adaptable, ouverte à l'innovation fédéraliste.

N'est-ce pas le moment opportun pour une communauté plurinationale et fédéraliste de se manifester, de faire entendre sa voix, de faire valoir son expérience, si possible de l'intérieur et non pas seulement de l'extérieur ? De cette manière, je pense que la Suisse, à l'exemple de l'Allemagne, pourrait contribuer concrètement et efficacement à la construction d'une Europe unie à l'image de l'Europe fédéraliste que souhaitait Denis de Rougemont.

Table des matières

INTRODUCTION	9
<i>Gérard de Puymège</i>	
<i>Claude Haegi</i>	
LE PERSONNALISME	
La révolution personaliste	15
<i>Alexandre Marc</i>	
Denis de Rougemont et le personalisme	33
Notes introductives	
<i>Bruno Ackermann</i>	
Témoignage	39
<i>Paulette-Emmanuel Mounier</i>	
Présence du personalisme	43
<i>Gérard Lurol</i>	
Définition de la personne?	49
<i>Jean Mantzouranis</i>	
Personne et «personae»	53
<i>Stéphane Marti</i>	
Denis de Rougemont et le courant personaliste: archéologie d'un engagement intellectuel	57
<i>Pascal Balmand</i>	
Aux origines du personalisme	67
<i>Jean-Louis Loubet del Bayle</i>	
Le souvenir de Robert Aron	71
<i>Max Richard</i>	
L'humour chez Denis de Rougemont	77
<i>Raymond Georis</i>	
Discussion	79

DU PERSONNALISME AU FÉDÉRALISME EUROPÉEN, 1935-1950

Un module théorique personnaliste pour le fédéralisme européen: unité-diversité	85
<i>Attilio Danese</i>	
Denis de Rougemont: théologien de l'unité européenne	95
<i>Mary-Jo Deering</i>	
Eléments de réflexion	103
<i>Jean-Claude Favez</i>	
Trois aspects d'une œuvre	105
<i>Ghita Ionescu</i>	
Denis de Rougemont, du personnalisme au fédéralisme européen	109
<i>Henri Brugmans</i>	
Denis de Rougemont, du personnalisme au fédéralisme - 1930-1950	117
<i>Pierre Izard</i>	
Personnalisme, Fédéralisme, Progressisme	125
<i>Pierre Grémion</i>	
Témoignage	135
<i>John Pomian</i>	
Une organisation rationnelle du monde exige que l'on surmonte les souverainetés	137
<i>Guy Héraud</i>	
Actualité du fédéralisme	141
<i>Dusan Sidjanski</i>	
Discussion	147

L'EUROPE DES RÉGIONS

Régions, Ecologie	155
<i>Claude Haegi</i>	
Denis de Rougemont et les régions	159
<i>Charles Ricq</i>	
Les régions transfrontalières	165
<i>François Saint-Ouen</i>	
La «Regio» et la Franche-Comté	171
<i>Victor Hell</i>	

Les expériences du Forum économique et culturel des régions	177
<i>Jacques de Montmollin</i>	
La «région transfrontalière» du savoir humain	179
<i>Joseph Baumann</i>	
La place de la région en France et en République Fédérale d'Allemagne	181
<i>Rainer Riemenschneider</i>	
Une approche fédéraliste: Europe, Nation, Région	187
<i>Max Richard</i>	
L'Europe, l'environnement et la région	191
<i>Alain Clerc</i>	
Témoignage	197
<i>Sadraddin Aga Khan</i>	
Discussion	201

LE FÉDÉRALISME DANS LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE COMMENT ASSURER LA DIVERSITÉ DANS L'UNITÉ?

L'Europe et les «antinomies» du fédéralisme	211
<i>Hans-Peter Furrer</i>	
Quelles institutions pour l'Europe de demain?	217
<i>Robert Toulemon</i>	
Réflexions sur l'union européenne	223
<i>Virgilio Dastoli</i>	
L'opinion publique face à l'Europe	227
<i>Jacques-René Rabier</i>	
L'usage de l'autre dans la construction du mythe de l'Europe	231
<i>Thierry Hentsch</i>	
Quelques suggestions	241
<i>Jacques Juillet</i>	
Crise de l'autorité: l'importance de la région transfrontalière	245
<i>Patricia Elton Mayo</i>	
Le chômage	249
<i>Mireille Marc-Lipiansky</i>	

Denis de Rougemont et l'Europe de l'Est: un amour partagé	261
<i>Frano Cetinic</i>	
Discussion	265
Table ronde	267
Conclusion	269
<i>Alexandre Marc</i>	

REMISE DU DRAPEAU D'HONNEUR DU CONSEIL DE L'EUROPE A LA VILLE DE GENÈVE

Allocutions de:	
<i>Claude Haegi</i>	279
<i>Alexandre Marc</i>	281
<i>Gérard de Puymège</i>	285
<i>Pierre Lacour</i>	289
Remerciement de:	291
<i>Claude Haegi</i>	
Allocutions de:	
<i>Pierre Wellhauser</i>	295
<i>Bernard Bosson</i>	297
<i>Jenö Staehelin</i>	301
Liste des participants	305
Table des matières	313